

MONT-SAINT-AIGNAN

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

## CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2013 à 18 h 30

\*\*\*\*\*

**Conseillers en exercice : 35**

**Présidence : M. Patrice COLASSE, Maire.**

**Date de la convocation : 17 mai 2013.**

**Étaient présents :**

Patrice COLASSE, Maire

Adjointe

M. Jean-Michel LEBRUN

M. Claude TOUGARD

Mme Annette PANIER

Mme Béatrice PETIT

M. Hakim ZEGHIB

Mme Dominique KASPERCZYK

Mme Martine GEST

Conseillers municipaux

Mme Francette LALIRE

M. Jean-François GUILLOU

M. Pierre LÉAUTEY

Mme Anne DUMONT

M. Yves SÈVÈRE

Mme Alice BRIANT

M. Pascal MAGOAROU

Mme Stéphanie TALEB - TRANCHARD

Mme Christine LECLERCQ

M. Jean-Paul THOMAS

M. Philippe MASSE (à partir de 19h30)

Mme Catherine FLAVIGNY

M. François SIMON

Mme Claire LAPLACE (à partir de 19h25)

Mme Sylvie DELAPORTE

Mme Martine CHABERT

Mme Colombe PATRY

Mme Isabelle VION

Mme Catherine VOLAND

M. Philippe GRIGY

M. Jacques DOUAULT (jusqu'à 20 h 20)

Mme Samia BOUKHALFA

**Excusés :**

M. Daniel RÉGUER

Pouvoir à M. Hakim ZEGHIB

M. Jean DURAMÉ

Pouvoir à M. le Maire

M. Philippe MASSE

Pouvoir à Mme Annette PANIER (jusqu'à 19h30)

M. Jacques DOUAULT

Pouvoir à Mme Alice BRIANT (à partir de 20h20)

Mme Claire LAPLACE

Pouvoir à Mme Martine CHABERT (jusqu'à 19h25)

Mme Cécile SURLEMONT

Pouvoir à Mme Catherine FLAVIGNY

M. Christian SAVEY

Pouvoir à M. Jean Paul THOMAS

**Absente :**

Mme Nathalie MAINE

La séance ayant été déclarée ouverte, Alice BRIANT a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**N°2013 - 05 - 07 - Urbanisme - Modification du PLU : approbation.**

Rapporteur : Jean Michel Lebrun

**Vu**

- le code de l'urbanisme, notamment les articles L 123 -13 et R 123-24 et R 123-25 ;
- la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2012 autorisant le lancement de la procédure de modification du PLU ;
- L'ordonnance en date du 15 octobre 2012 du Président du Tribunal Administratif de Rouen désignant Monsieur GROS en tant que commissaire enquêteur et Mme CAHARD en tant que membre suppléant ;
- l'arrêté du Maire en date du 26 décembre 2012 soumettant le projet de modification à enquête publique du lundi 28 janvier au samedi 9 mars 2013 ;
- L'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen en date du 20 décembre 2012 ;
- les conclusions favorables émises par le commissaire enquêteur sur le projet de modification ;

Le Plan Local d'Urbanisme de (PLU) de Mont Saint Aignan a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2007 et modifié le 1<sup>er</sup> février 2011.

Par délibération du 20 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une seconde modification portant sur :

- ▲ le remplacement des notions de SHOB et de SHON par la notion de surface de plancher ;
- ▲ l'adoption d'une définition de l'emprise au sol ;
- ▲ la modification du coefficient d'emprise de la zone UF ;
- ▲ la modification de la rédaction de l'article 11.2.4 relatif aux clôtures, murs et portails ;
- ▲ la modification de l'article 13.2 relatif aux espaces libres, aires de loisirs et plantations ;
- ▲ en zone UC, l'adaptation de la norme de stationnement ainsi que la diminution du coefficient d'occupation des sols ;
- ▲ la rectification de l'article U.2.2 imposant un pourcentage minimum de logements sociaux en cas de réalisation d'opération de plus de 12 logements, afin de permettre une appréciation globale de ce pourcentage lors de la réalisation d'une opération d'ensemble ;
- ▲ la mise à jour du plan des cavités souterraines.

Ce projet de modification du PLU a fait l'objet d'une transmission aux personnes publiques associées. Un avis favorable a été émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie dans ce cadre.

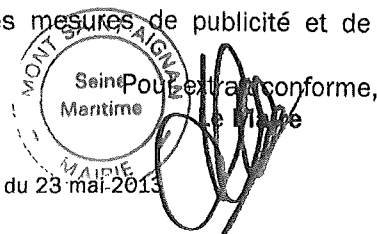
Il a également fait l'objet d'une enquête publique entre le lundi 28 janvier et le samedi 9 mars 2013. Le commissaire enquêteur relate, dans son rapport, mis à disposition de chaque conseiller municipal sur le site extranet dédié, le déroulement de cette enquête.

Au vu du dossier produit et des remarques émises pendant l'enquête publique le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Il est donc proposé d'approuver la modification du PLU.

**Le conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, neuf voix contre (M. Thomas, Mmes Flavigny, Laplace, Chabert, Surlemont, M. Savey, Mme Vion, M. Grigy et Mme Boukhalfa) :

- **Approuve** la modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal diffusé dans le Département ;
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs ;
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au Préfet de Seine Maritime accompagnée du dossier de modification approuvé ;
- **Dit** que le dossier de PLU, modifié, sera tenu à la disposition du public en Mairie aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité et de transmission requises.



Deliberation n° 2013 - 05 - 07 du 23 mai 2013